

SEANCE DU jeudi 4 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de Louresse-Rochemenier, se sont réunis à 19h30 à la salle des associations de l'Obier, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le mercredi 26 avril 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DOUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers exprimés : 12

Étaient présents:

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Murielle BOUET | <input checked="" type="checkbox"/> Maurice FERCHAU | <input checked="" type="checkbox"/> Patricia POIRIER |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carole CHARGÉ | <input checked="" type="checkbox"/> Martine LANDRY | <input checked="" type="checkbox"/> Didier POITVIN |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mickaël CATHELINÉAU | <input checked="" type="checkbox"/> David LAURIOU | <input checked="" type="checkbox"/> Lucienne ROUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pierre-Yves DOUET | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice PERCEVEAU | <input type="checkbox"/> Ewen WITTRANT |

Liste des pouvoirs :

Ewen WITTRANT donne pouvoir à Murielle BOUET

Absents excusés :

Ewen WITTRANT

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrice PERCEVEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION N°2023.05.04.43

Finances (43) : Achat de la cuisine pour l'Obier

Présentation de la délibération : Martine Landry et David Lauriou.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal sur les investissements 2023, Madame LANDRY et Monsieur LAURIOU se sont rendus à Leroy Merlin pour effectuer un devis pour la cuisine de l'Obier.

Ils font la proposition pour une cuisine et la livraison pour un montant de : 3646,90€ HT (soit 4375,30€ TTC). Pour rappel, le conseil avait validé un budget de 5000€.



/.../ suite des délibérations, disponible en ligne sur le site de la commune, ou en flashant ce QRcode :

Date d'affichage: Lundi 8 mai 2023

Pierre-Yves Douet

Maire de Louresse-Rochemenier

Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Date du prochain Conseil Municipal: Mardi 27 juin 2023, (sous réserve de modification).

SEANCE DU jeudi 4 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 mai, les membres du Conseil municipal de la Commune de Louresse-Rochemenier, se sont réunis à 19h30 à la salle des associations de l'Obier, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le mercredi 26 avril 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Yves DOUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de conseillers exprimés : 12

Étaient présents:

- | | | |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Murielle BOUET | <input checked="" type="checkbox"/> Maurice FERCHAU | <input checked="" type="checkbox"/> Patricia POIRIER |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carole CHARGÉ | <input checked="" type="checkbox"/> Martine LANDRY | <input checked="" type="checkbox"/> Didier POITVIN |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mickaël CATHELINÉAU | <input checked="" type="checkbox"/> David LAURIOU | <input checked="" type="checkbox"/> Lucienne ROUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pierre-Yves DOUET | <input checked="" type="checkbox"/> Patrice PERCEVEAU | <input type="checkbox"/> Ewen WITTRANT |

Liste des pouvoirs :

Ewen WITTRANT donne pouvoir à Murielle BOUET

Absents excusés :

Ewen WITTRANT

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrice PERCEVEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DELIBERATION N°2023.05.04.43

Finances (43) : Achat de la cuisine pour l'Obier

Présentation de la délibération : Martine Landry et David Lauriou.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal sur les investissements 2023, Madame LANDRY et Monsieur LAURIOU se sont rendus à Leroy Merlin pour effectuer un devis pour la cuisine de l'Obier.



Ils font la proposition pour une cuisine et la livraison pour un montant de : 3646,90€ HT (soit 4375,30€ TTC). Pour rappel, le conseil avait validé un budget de 5000€.

Il est fait la demande de revoir le plan pour ajouter une plaque 4 feux en adaptant l'évier.

Après en avoir délibéré, l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition pour une cuisine dans la salle commune de la résidence de l'Obier.
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier POITVIN 1er adjoint, Madame LANDRY ou Monsieur LAURIOU, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.44

Finances (44) : Achat Camion et vente camion communal

Présentation de la délibération : Lucienne Roux.

Madame ROUX propose l'achat de ce camion :

PEUGEOT BOXER BENNE 3T5 2,0 HDI 130 cv PRO SR Blanc – 56 000 kms – immatriculé en 06/2018

Options : incluses Prix total du modèle HT : **22 790,00 €**

TVA 20,00 % * : 4 558,00 €

Prix total du modèle TTC : **27 348,00 €**

Madame ROUX précise les difficultés actuellement pour obtenir un camion. Il y a très peu de camions sur le marché. Pour rappel, le Conseil Municipal avait validé l'achat d'un camion pour un budget de 30000€.

Il est proposé de procéder à un covering aux couleurs de la commune. Une demande sera effectuée chez Hargo à Doué-la-Fontaine.

Madame ROUX propose également la vente du camion actuel de la commune pour le prix de 2500€.. Une annonce sera postée sur la porte de la Mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition d'achat du camion Peugeot Boxer pour 22790€ HT.
- APPROUVE la proposition de vente du camion actuel pour la somme de 2500€..
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

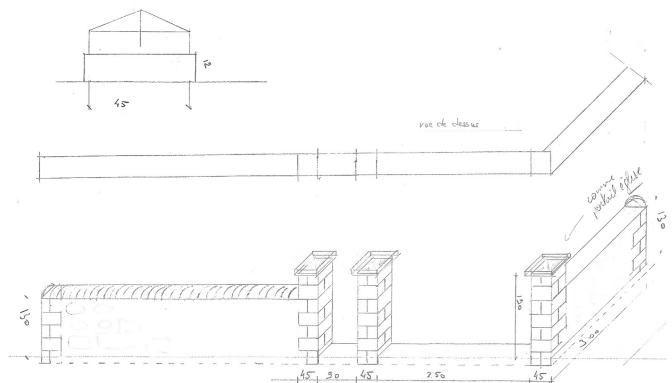
DELIBERATION N°2023.05.04.45

Finances (45) : Mur et portail Parc Courjaret-Raimbault

Présentation de la délibération : Lucienne Roux et Pierre-Yves Douet

Madame Roux rappelle que le conseil avait validé un budget de 20000€.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a reçu un don anonyme d'un habitant pour l'achat du portail et portillon du parc, pour un montant maximum de 5000€.



Devis pour le mur :

EURL Pineau	15278,77€ HT	18334,52€ TTC
Justeau	17040,98€ HT	20449,18€ TTC

Devis pour le portail :

MSTD	5953,75€ HT	7144,50€ TTC
Chauvé	4591,00€ HT	5509,20€ TTC



Les élus rappellent que le mur du parc sera positionné en retrait pour avoir une petite place devant l'entrée du parc.

Il est demandé également de vérifier la pose des butées pour le portail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition de **EURL Pineau** pour le mur du parc Courjaret-Raimbault
- APPROUVE la proposition de **Chauvé** pour le portail et le portillon du parc.
- ACCEPTE le don anonyme de 5000€ pour financer le portail et le portillon
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.46

Finances (46) : Effacement réseau Rochemenier

Présentation de la délibération : Lucienne Roux et Patrice Perceveau



Madame Roux rappelle que le travaux du parking vont avancer et qu'il est nécessaire de terminer le travail d'enfouissement des réseaux à Rochemenier Rue du Musée.

Madame Roux expose que,

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1 :

La collectivité de LOURESSE ROCHEMENIER, décide de verser un fonds de concours de 45068€ au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

Effacement réseau DP	37080€ HT	14832€ (40% de participation)
Éclairage public	24770€ HT	9908€ (40% de participation)
Génie civil télécoms	16940€ HT	3388€ (20% de participation)

Total HT estimatif des travaux : 78790€ HT

Total estimatif des travaux à prendre en compte : 45068€ HT

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3 :

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire de LOURESSE ROCHEMENIER

Le Comptable de la Collectivité de LOURESSE ROCHEMENIER

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la proposition du Sieml pour l'effacement du réseau rue du musée à Rochemenier pour un Total estimatif des travaux à prendre en compte : 45068€ HT
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.47

Finances (47) : Révision des loyers de la résidence de l'Obier

Présentation de la délibération : Didier Poitvin

Lors de la rédaction des baux de la résidence de l'Obier, la date de révision des loyers des T2 et T3 était prévu chaque année en novembre.

En raison des dysfonctionnements subis par les locataires, Monsieur le maire propose de réviser les loyers en janvier 2023 et non en novembre 2022 (ce qui retarde l'application de l'augmentation du montant du loyer).

Cette augmentation a bien été effectué en janvier, mais il manque la délibération actant cette augmentation. Cette délibération sert à la régularisation de l'augmentation du loyer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE que la révision des loyers de l'ensemble des logements T2 et T3 de la Résidence de l'Obier sera désormais appliqué en janvier et non en novembre comme stipulé dans les baux pour les années à venir.
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.48

Finances (48) : Achat de vélos électrique pour le développement du plan vélos

Présentation de la délibération : Martine Landry, Patricia Poirier et Pierre-Yves Douet

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a voté une enveloppe de 10000€ pour le développement du vélo lors du vote des investissements 2023.

Madame Poirier présente les propositions des différents achats :

12 porte-vélos	6120 €
1 vélo cargo	3845 €
1 station de réparation vélo	2696 €

Monsieur le Maire explique que lors du dernier Conseil Communautaire du 13 avril 2023, une délibération a été présentée par Monsieur Anatole Michaud, Vice-Président en charge des mobilités. L'agglomération met en vente les vélos électrique de 2016 et 2027.

Ainsi, Monsieur le Maire propose l'achat de deux vélos électrique Arcade de 2017, pour le prix de 378,21€ unité.

Monsieur le Maire propose que ces vélos soient mis gratuitement à disposition des habitants, pour une durée maximum de deux semaines dans un premier temps, avec remise d'un chèque de caution.

Monsieur le Maire rappelle également que la demande de subventions auprès du département est en cours d'analyse.

Contrairement aux échanges précédents, le taux de subventions n'est pas de 30% mais de 50% pour le développement des mobilités.

Ainsi, le Coût HT total du projet : 13 417,42 € HT

- Subvention demandée : 6708,71 € HT
- % subvention demandée : 50 %

	DEPENSES	
	Détail dépenses	Montant en € HT
ETUDES / ACHAT	12 porte-vélos	6120 €
	1 vélo cargo	3845 €
	1 station de réparation vélo	2696 €
	2 vélos électrique en location gratuitement pour les habitants	756,42 €
TOTAL en € HT		13 417,42 €

Monsieur POITVIN rappelle que sans ces subventions, le projet pourrait être remis en cause.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE la demande d'achat auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de deux vélos électrique.
- AUTORISE la demande de subvention pour le plan vélo auprès du Département de Maine et Loire pour un montant de 6708,71€ HT ;

AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier POITVIN 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.49

Finances (49) : Maîtrise d'oeuvre Parking Rochemenier, parc Courjaret-Raimbault et voirie

Présentation de la délibération : Lucienne Roux et Patrice Perceveau

Marché pour le parking :

- Relevé topographique
- Marché d'urbanisme et maîtrise d'oeuvre
 - Conception et aménagement de la route des Ecotiers
 - Travaux de revêtement et de bordures de la route de Villeneuve
 - Conception et aménagement d'un trottoir et de l'entrée du parc Courjaret-Raimbault
 - Création d'un parking rue du musée, parcelle ACn°290
- Montant : 7,2% sur la tranche de travaux

Marché pour le parc :

- Relevé planimétrique (clôtures, murs, allées, deux cèdres, arbres du verger)
- 936€ TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis présenté par Initio Conseil
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.50

Finances (50) : Extension du City Parc

Présentation de la délibération : Pierre-Yves Douet

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a voté une enveloppe de 10000€ pour l'extension du city parc lors du vote des investissements 2023.

Monsieur le Maire présente le devis de Playgones et des différentes installations prévus : une station street workout, un module fitness rameur, un module fitness vélo et un module saut de haies sénior, avec installation.

Le devis est de 11393,40€ HT soit 13672,08€ TTC.

Monsieur le Maire présente également les résultats du questionnaire mis en ligne du 15 au 30 avril.

Dans les commentaires, plusieurs personnes demandent « plus de jeux, plus d'activités » autour du City Park.

Notre objectif est de permettre une diversification des installations sportives, ainsi que d'installer des machines, à destination des aînés de la commune. Pour une pratique ludique, occasionnelle ou régulière, le nouvel équipement sportif installé à côté du city stade, s'intégrera dans le cadre de la résidence sénior et de l'école, pour permettre à tous une pratique sportive adaptée et en toute saison.

		DEPENSES	
		Détail dépenses	Montant en € HT
ETUDES / ACHAT	Station street <u>work out</u>		2525 €
	Fitness rameur		1590 €
	Fitness vélo		1345 €
	Saut de haie senior		2696 €
TRAVAUX	Différentes installations et signalisations		3237,40 €
TOTAL en € HT			11 393,40 € HT

Une demande de subvention auprès du département est demandé, ainsi qu'auprès de l'Agglomération Saumur Val de Loire. Monsieur le Maire présente le plan de financement. Grâce aux différentes subventions possibles, le reste à charge pour la commune serait de 2278,68€ HT.

DEPENSES	RESSOURCES			
	Montant en € HT	Demandes de subvention	Taux de subvention en %	Montant en €
		Partenaire financier Département de Maine-et-Loire / Aide aux communes	30 %	3418,02 € HT
		Partenaire financier Agglomération Saumur Val de Loire	50 %	5696,7 € HT
		Reste à charge (fonds propres)	20 %	2278,68 € HT
TOTAL en € HT	TOTAL en €		100 %	11 393,40 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans le cadre du projet « Donne du sport à ton corps »
- DECIDE la demande de subvention auprès du Département de Maine et Loire.
- APPROUVE le devis présenté par Playgones.
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.51

Finances (51) : Sécurité aux abords de l'école

Présentation de la délibération : Carole Chargé

Madame Chargé présente aux élus une figurine de signalisation 3D, à 1402€ HT. Elle propose que cette figurine soit installée devant l'école afin de faire ralentir la circulation aux abords de l'école.

« Un impact visuel très fort (de jour comme de nuit) pour la sécurité des écoles incitant au réflexe : "Je ralentis parce qu'il y a des enfants..." ; . Renforcement de la sécurité des périmètres scolaires ainsi que les cheminements piétonniers des enfants ; . Grâce à leur grande taille de plus de 1,60 m, et à leur décoration aux couleurs vives, les personnages sont visibles de loin et deviennent vite les "copains" de nos enfants »



FIGURINE DE SIGNALISATION 3D: ARTHUR DYNAMIQUE CASQUETTE VISIERE AVANT

A partir de 1402 € HT

Après en avoir délibéré, à 10 voix « pour » et 2 absentions; l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE la proposition d'installation d'une ou deux figurines aux abords de l'école
- PROPOSE de faire un questionnaire sur Facebook pour poser la question aux habitants (choix du personnage)
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.52

Finances (52) : Vente de la salle des aînés

Présentation de la délibération : Didier Poitvin.

Monsieur Poitvin rappelle que les élus avait validés le principe de la vente de la salle des aînés. Le géomètre a effectué le nouveau bornage.

Aujourd'hui, Monsieur Bigot, négociateur de Maître Varin à Distré va s'occuper de la vente de la salle.

Monsieur Poitvin propose, comme préalablement étudié avec les membres du conseil, le prix minimum de 75000€ net vendeur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- DECIDE la proposition de la vente de la salle des aînés ;
- AUTORISE Monsieur Bigot à s'occuper de la vente ;
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DELIBERATION N°2023.05.04.53

Finances (53) : Présentation du Rapport de la Communauté d'Agglomération 2023

Présentation de la délibération : Pierre-Yves Douet

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999, et en application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités 2022 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait l'objet d'une communication au conseil municipal de la commune de Louresse-Rochemenier, en sa séance du jeudi 4 mai 2023, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ont été entendus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la lecture du rapport de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- AUTORISE le Maire, ou à défaut Didier Poitvin 1er adjoint, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Heure de fin du conseil : 20h30

Date d'affichage: Lundi 8 mai 2023

Pierre-Yves Douet

Maire de Louresse-Rochemenier

Les délibérations complètes sont disponibles en Mairie sur simple demande.

Date du prochain Conseil Municipal: Mardi 27 juin 2023, (sous réserve de modification).